

## FORMATION SPÉCIALISÉE – Jeudi 10 avril 2025 – COMPTE RENDU

---

- **1/ Projet d'aménagement au Xylo**

L'objectif de l'aménagement au Xylo est de réunir sur un même lieu les différents services informatiques dans un bâtiment facile d'accès (transport en commun et routier), d'une superficie suffisante (7 780 m<sup>2</sup>) et répondant aux normes de sécurité. Il faut prendre en compte les contraintes métiers ainsi que celles bâtementaires. La distribution des services dans les étages a été détaillée, soit : la DP9 au 1<sup>er</sup> étage, la DP5 au 2<sup>ème</sup> étage, BSI2 au 3 et 4<sup>ème</sup> étages et sur une partie du 5<sup>ème</sup>, la DTNUM sur une partie du 5 et sur les 6 et 7<sup>ème</sup> étages. On ne connaît pas à ce jour le futur locataire du 8<sup>ème</sup> étage. L'aménagement est maintenant dans sa deuxième phase avec le choix des mobiliers en collaboration avec l'ergonome. Les photos des différentes cloisons vont être faites et mises en ligne dans la foire aux questions (FAQ). Pour la restauration, un conventionnement d'une durée de 24 mois est signé avec la société Foodles. Le montant du repas pour les agents sera de 4,62 € ou de 6,24 € pour un plat et deux périphériques. Les extérieurs pourront déjeuner mais auront un tarif plein c'est-à-dire sans subvention.

**Délibération présentée par les représentants du personnel siégeant à la FS du CSA-SCR sur le projet de déménagement des services informatiques au XYLO à Fontenay-sous-Bois à la réunion de la FS du CSA-SCR du 10 avril 2025**

**I) Sur la forme, concernant l'accompagnement du projet : la communication, l'information des agents et le dialogue social**

**A) Des délais trop contraints**

Le projet de déménagement a été annoncé lors de la FS du 29/11/2024, pour une mise en oeuvre au 01/09/2025.

Le délai est beaucoup trop court entre l'annonce du projet et la date prévisionnelle de mise en oeuvre. Les agents des services informatiques (DP-5, BSI-2, DP9) ont disposé de trop peu de temps pour décider s'ils allaient suivre ou non leur mission et le cas échéant rechercher et trouver un nouveau poste.

De même, un temps insuffisant a été accordé à ces mêmes agents pour formuler leur demande de mutation (une simple prolongation de 15 jours, jusqu'au 14/02/2025, était insuffisante et particulièrement anxiogène).

**Les représentants du personnel contestent ces délais trop courts.**

**B) Une association des agents insuffisante, disparate et bien souvent purement formelle**

L'association des agents s'est avérée trop souvent purement formelle, avec pour seul objectif d'entériner un projet déjà bouclé d'avance.

L'information des agents a été parfois parcellaire et divergente selon les chefs de service (la communication des plans a été inégalement assurée par les chefs de bureaux).

Des demandes répétées des agents sont restées sans réponse : par exemple, la communication des plans des étages avec une illustration de la disposition du mobilier, ou des photographies des différents types de cloisons.

**Les représentants du personnel condamnent ces modalités d'association des agents insatisfaisantes.**

### **C) Un dialogue social peu satisfaisant**

La réunion de quatre groupes de travail a permis aux représentants du personnel de poser de nombreuses questions et de soulever différents problèmes. À la fin de la dernière réunion du GT du 21 mars 2025, encore trop de questions sont restées sans réponses ou avec des réponses partielles (grille tarifaire précise de la restauration, surfaces par services, notamment).

Un courriel adressé par l'intersyndicale, signé par une majorité de représentants siégeant à la FS du CSA-SCR adressé le 20 décembre 2024 à la Directrice Générale et resté sans réponse jusqu'au 11 février 2025, date à laquelle la réponse a été adressée par le Chef du Service SI.

Le point du déménagement au Xylo a été mis **pour avis** à l'ordre du jour de la Formation spécialisée (FS) du 10 avril 2025, soit près de deux mois après la fin du mouvement de mutations et une fois toutes les décisions prises.

**Les représentants du personnel déplorent un dialogue social dégradé.**

## **II) Sur le fond, s'agissant des modalités de prise en compte des conditions de travail**

### **A) Des incertitudes sur les effectifs physiques directement concernés et le nombre d'agents affectés**

À ce jour les chiffres des effectifs concernés ne sont pas connus avec certitude. Ainsi, dans la fiche n°2 présentant le projet de déménagement à cette FS il est indiqué que les effectifs à transférer sont estimés à 320 titulaires, alors que parallèlement, dans la fiche d'impact annexée il est précisé que sont concernés 144 agents A, 8 agents B, 47 agents A+ auxquels s'ajoutent 77 contractuels, soit un total de 276 personnes.

**Les représentants du personnel sont toujours dans l'attente d'un chiffrage précis des effectifs concernés.**

### **B) Des questions et des attentes non satisfaites sur les espaces de travail**

Les représentants du personnel regrettent que le projet n'ait pas été analysé par l'ISST, eu égard notamment au respect des normes d'aménagement telles que NF X 35-102.

#### **\* Plans, aménagement des espaces, cloisonnements**

Les plans ont été communiqués très tardivement, la veille du dernier GT du 21 mars 2025.

Les représentants du personnel déplorent que, sous couvert de l'absence d'open-space, vont être mis en place des « *quasi-open-space* », soit des espaces de travail non clos jusqu'au plafond, au détriment de la qualité de vie au travail pour les agents qui seront soumis à des nuisances sonores importantes.

À noter que lors du GT du 21 mars 2025, il avait été annoncé que les différents types de cloisons seraient présentés dans un showroom virtuel et à ce jour aucune photo n'a été communiquée sur ces cloisons (claustra, paravent, semi-cloisons).

L'absence de présentation claire des options d'aménagement contrairement aux demandes réitérées des agents est regrettable.

#### **\* Occupation et répartition de l'espace**

Les représentant du personnel craignent une réduction drastique des espaces de travail et déplorent un manque total de transparence sur la répartition des espaces, ainsi qu'une absence d'étude de densification, contrairement aux préconisations de la DIE et à nos demandes répétées.

À ce jour, aucun chiffre n'a été communiqué et des contradictions sur la présence ou non des prestataires sont regrettées.

Le traitement égalitaire entre les structures en terme de surface allouée à chacune, pourtant mentionné dans la fiche n°2 fournie pour le GT national informatique du 10 avril 2025, n'a jamais été démontré alors qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour les agents et prestataires.

#### **\*Parkings**

Les représentants du personnel considèrent que les solutions de parking et de transport sont mal anticipées et mal gérées.

En particulier, certains agents se sont vus *in fine* refuser un parking à Noisiel au motif qu'ils ont accès au RER A qu'ils empruntent occasionnellement.

**Les représentants du personnel sont toujours dans l'attente de réponses à leurs questions sur les espaces de travail et de solutions utiles sur les parkings.**

### **C) Une prestation de restauration au rabais**

Lors de la signature du bail, le XYLO n'était pas équipé d'espace de restauration, mais de salles de réunion au rez-de-chaussée. C'est l'administration qui a fait le choix de demander au bailleur que la restauration soit incluse au bail et qui a donc décidé de déléguer sa mission de restauration à une entreprise privée, fermant ainsi de la possibilité de créer un restaurant de l'action sociale (ex AGRAF).

La formule qui a été retenue, d'une cantine en liaison froide, avec de ce fait des plats réchauffés, ne satisfait pas du tout les agents qui y sont unanimement opposés.

Cela constitue une régression importante par rapport à l'offre de restauration dont ils bénéficient actuellement dans les restaurants de l'action sociale auxquels ils ont accès sur le lieu de travail à ce jour.

Les agents déplorent que le « groupe utilisateur » mis en place par le prestataire ne réponde aucunement au rôle attendu d'un véritable groupe utilisateur installé dans la durée et avec un retour d'expérience.

Les représentants du personnel et les agents déplorent l'absence de réponse claire et précise sur les tarifs de la restauration et ce malgré les 4 GT puisqu'à bientôt 4 mois du déménagement on ne connaît toujours pas la grille tarifaire.

En cas d'insatisfaction concernant la restauration sera-t-il possible de changer de prestataire ?

Le contrat de restauration est signé pour quelle durée ?

**Les représentants du personnel exigent des réponses à leurs attentes sur la restauration, tant pour ce qui concerne les tarifs que s'agissant de la qualité de la prestation qui sera proposée aux agents.**

#### **D) L'environnement du XYLO**

La localisation du bâtiment près d'une autoroute très fréquentée soulève de vives inquiétudes sur la qualité de l'air.

**Les représentants du personnel demandent que des mesures soient réalisées pour connaître les taux de la pollution de l'air lorsque les agents auront été installés sur le site.**

#### **En conclusion :**

\* La réponse au message intersyndical du 20 décembre 2024, apportée par délégation par le Chef du SSI plutôt que par la Directrice Générale, est jugée insuffisante et obère la qualité du dialogue social local.

\* Les délais trop courts laissés aux agents des services informatiques (DP-5, BSI-2, DP9) pour décider de suivre ou non leur mission attestent que le projet a été mis en oeuvre dans la précipitation.

\* L'affirmation d'une amélioration des conditions de travail est contredite par l'absence de bureaux cloisonnés, et la réduction significative des espaces de travail. De même, la communication tardive des plans empêche une analyse et une concertation adéquates. Enfin, le manque de prise en compte des souhaits des agents concernant l'aménagement des bureaux, et l'absence d'étude de densification, sont vivement regrettés.

\* Les problèmes de parking et de transport sont considérés comme insuffisamment anticipés et mal gérés.

\* Les tarifs et la qualité de la restauration restent encore flous, et ce malgré la réunion de 4 GT.

\* L'impact environnemental du bâtiment constitue une préoccupation majeure.

**Pour toutes ces raisons, les représentants du personnel dénoncent un manque d'anticipation et de concertation sur ce projet et estiment que l'administration impose des décisions sans souci de garantir de bonnes conditions de vie au travail des agents.**

**Pour l'ensemble de ces motifs, l'ensemble des représentants du personnel siégeant à la FS du CSA-SCR votent CONTRE ce projet de déménagement au XYLO.**

## La CFTC a voté contre dans le cadre de l'avis de l'intersyndicale.

- **2/ La cité administrative de Nantes**

Ce bâtiment est occupé par différentes administrations dont la DGFIP et la Douane. Un avis technique à deux mois de l'installation a été fait par l'ISST. Il a mentionné 3 points principaux d'attention : l'évacuation incendie en mode hybride, le point sur la qualité de l'air à voir avec le gestionnaire et la présence d'un acrotère trop bas sur un balcon/terrasse. Des détecteurs de fumée ont été mis en place à tous les étages dans les espaces de convivialité. Deux exercices d'évacuation annuels doivent être faits. Pour le mobilier 30 % des bureaux sont électriques et réglables. Il y a un local à vélo mais si ce mode de locomotion se développe il y a la possibilité de prendre des places de parking.

## La CFTC DGFIP relève le point de vigilance à avoir sur la mise en place d'un garde-corps en complément de l'acrotère sur le balcon/terrasse.

- **3/ Le Maille Nord**

Des nuisances sonores existent selon les agents, notamment en raison des portes coupe-feu. Des améliorations peuvent être apportées mais leur coût est important.

## La CFTC DGFIP a demandé un point de vigilance sur les batteries de vélo et trottinettes qui sont une cause majeure du risque incendie.

- **4/ Présentation de la note d'orientations ministérielles : santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) 2025-2026.**

Cette note définit 6 axes :

1<sup>er</sup> axe/ Conforter une politique ministérielle reposant sur un réseau d'acteurs de prévention et un budget dédié. La formation spécialisée dispose d'un budget spécial. Il faut développer les actions de formation et d'information et mettre en place des actions de prévention des addictions

2<sup>ème</sup> axe/ Assurer l'efficacité des campagnes annuelles de recueil des risques et prioriser la prévention pour tous. Les actions mises en place ont pour objectif de renforcer l'efficacité du DUERP, dématérialiser les registres SSCT, diffuser un kit sur les nouveaux espaces de travail.

3<sup>ème</sup> axe / Agir sur l'organisation du travail pour améliorer les conditions de travail. Les actions mises en place sont de promouvoir et former à l'utilisation du nouveau guide Anact « agir sur les transformations du travail »

4<sup>ème</sup> axe/ Prévenir les risques de désinsertion professionnelle. Il faut avoir une attention particulière sur les questions de maintien dans l'emploi des personnes fragilisées par leur état de santé, par une situation de handicap ou leur âge et du retour à l'emploi après une longue absence. Une attention particulière sera également portée à l'accompagnement des agents en fin de carrière professionnelle et à la visite médicale à mi carrière.

5<sup>ème</sup> axe/ Renforcer la prévention contre 3 risques professionnels. Ces risques sont les atteintes à la sécurité des agents, l’amiante et l’impact du changement climatique.

6<sup>ème</sup> axe / Agir en faveur de la préservation de la santé mentale. Il sera mis en place une expérimentation sur le secourisme en santé mentale et un renforcement de la prévention du risque suicidaire.

Cette note ministérielle a été diffusé fin mars en CSA de réseau.

- **4/ Tableau des accidents de services**

De nombreux accidents sont des chutes. Afin de prendre en compte les nouveaux moyens de locomotion, Il a été demandé une formation sécurité routière pour les trottinettes et elle doit aussi être demandé pour les vélos.

- **5/ Tableau Registre Santé et Sécurité du Travail**

Les problèmes relatifs à la température sont nombreux ainsi que la qualité de l’air intérieur notamment à Noisy le Grand. Le médecin du travail est disponible pour voir les agents et analyser la qualité de l’air.

- **6/ Questions diverses**

À Noisiel, le chantier de rénovation a débuté mi-septembre et devrai fini à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2026. Il y a des problèmes de nuisances sonores. Afin d’être prévenu des travaux de grutage, il a été mis en place un canal de communication hebdomadaire. Ces travaux ont plutôt lieu les lundis et mardis.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.**

**N’hésitez pas à les contacter : [cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr)**